

18 Sep 2026 -17:20

Appartient à [Conseil des ministres du 18 septembre 2026](#)

Appui de la Défense à la Police intégrée en Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un projet de protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense à la Police intégrée en Région de Bruxelles-Capitale.

L'accord de gouvernement prévoit la mise en place d'une réserve territoriale de défense et l'élaboration d'un cadre juridique d'intervention dans le cadre d'un projet de Code de défense global.

Compte tenu de la gravité persistante de la situation en matière de sécurité dans la Région de Bruxelles-Capitale, un soutien temporaire de la Défense est actuellement jugé nécessaire pour certaines missions fédérales du Service de police intégré dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Cette situation en matière de sécurité se caractérise par des actes de violence graves et fréquents commis par des acteurs du crime organisé impliqués dans le trafic de drogue, avec notamment l'utilisation d'armes à feu. Ce soutien de la Défense doit permettre de réduire temporairement la pression sur les services de police et d'apporter une réponse supplémentaire aux difficultés rencontrées pour traiter ces problématiques.

L'appui de la Défense concernera spécifiquement la conduite de patrouilles mixtes dans la zone d'intervention prioritaire de la police des chemins de fer et sur la sécurisation des périmètres mis en place dans le cadre d'"actions policières pleinement intégrées" (FIPA) ponctuelles. Le protocole d'accord est valable pour une période de 6 mois et peut être résilié avec un préavis de 3 mois.

La Défense prévoit de continuer de déployer, à partir du 21 septembre 2026, un peloton de la Cie PROTER dans le cadre des patrouilles mixtes souhaitées, dans lesquelles des militaires renforceront une équipe de policiers. L'officier chargé du commandement militaire sera intégré au poste de commandement de la Police locale. Globalement, les patrouilles mixtes nécessiteront le déploiement continu de 45 militaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://quintin.belgium.be>
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
+32 488 48 93 83
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
+32 477 34 41 41
veli.yuksel@ibz.be

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce
extérieur
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<https://francken.belgium.be>
kabinet.francken@mil.be

Jan Van Camp
Porte-parole
+32 470 59 84 43
jan.vancamp@mil.be

KaatjeNatens
Porte-parole
+32 473 80 07 33
kaatje.natens@mil.be